

## DEMANDE PASSERELLE VERS LA 1<sup>ère</sup> TECHNOLOGIQUE

Art. D. 333-18 et 18-1 du code de l'éducation

Année scolaire  
2021-2022

*Pour les élèves souhaitant changer de voie d'orientation :  
Elèves de 2<sup>de</sup> professionnelle et 1<sup>ère</sup> professionnelle  
souhaitant poursuivre en 1<sup>ère</sup> technologique*

### IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

INE : .....

Nom : ..... Nom des représentants légaux : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ..... G  F

Adresse : .....

N° Téléphone : ..... Courriel : .....

### ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE

Nom de l'établissement : .....

Formation fréquentée : 2<sup>de</sup> pro :  1<sup>ère</sup> pro :

Spécialité/ Famille de métiers : .....

Langue vivante A : ..... Langue vivante B : ..... Redoublant : OUI  NON

### PROJET DE L'ÉLÈVE

Projet actuel exprimé par le jeune, démarches effectuées à ce jour : (un courrier de motivation peut être joint à ce dossier)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Vœu n°	1 <sup>ère</sup> technologique, série :	Établissement demandé
1		
2		
3		
4		

À ..... le .....

Signature de l'élève majeur ou de ses responsables légaux,

Le choix d'une passerelle doit se faire à la demande de l'élève et de sa famille après un dialogue avec l'équipe éducative. Dans la mesure du possible, il convient de proposer un temps d'observation aux élèves dans la formation souhaitée, coordonné par le professeur principal.

Ce temps de découverte n'a pas vocation à durer mais doit permettre de confronter l'élève aux exigences de la formation et ainsi l'amener à valider ou non son projet.

**Par conséquent, l'avis de l'équipe pédagogique du lycée professionnel est indispensable.**

#### AVIS SUR LA (OU LES) POURSUITE(S) D'ÉTUDES ENVISAGÉES

**Avis de l'équipe pédagogique de l'établissement d'origine** : motivation, chances de réussite (compétences et connaissances scolaires), solidité du projet, démarches effectuées par le jeune, expériences ... :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Avis favorable

Avis défavorable

À ..... le .....

*Signature du représentant de l'établissement d'origine et cachet de l'établissement*

**Recommandations de l'équipe pédagogique de l'établissement d'accueil** (avis sur les chances d'adaptation et de réussite du candidat, le contact avec le jeune, les moyens pédagogiques à mettre en place) :  
(*Joindre vos bulletins à ce dossier*)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Avis favorable

Avis défavorable

À ..... le .....

*Signature du représentant de l'établissement d'accueil et cachet de l'établissement*

**NB** : le vœu sera systématiquement saisi dans AFFELNET-LYCÉE par l'établissement d'origine. L'avis sera transmis obligatoirement à la DRAIO site Dijon via l'application PASSRL. Un avis favorable de l'établissement d'origine et de l'établissement d'accueil vaut maintien du vœu dans la procédure AFFELNET-LYCÉE. **L'affectation sera fonction du barème et des places disponibles.** Un avis défavorable de l'établissement d'origine et de l'établissement d'accueil ou l'absence d'avis ou un retour hors délai de l'avis entraînera une décision de refus d'affectation, saisie par la DRAIO site Dijon. En cas de désaccord entre les établissements, voir ci-dessous.

## AVIS DE LA COMMISSION PASSERELLE

En cas de **désaccord** entre l'avis de l'établissement d'origine et l'avis de l'établissement d'accueil, le dossier passerelle est soumis à l'avis du corps d'inspection.

Avis de commission faisant foi en cas de désaccord :

Avis favorable :

Avis défavorable :

A : ..... Le : ..... Signature :

**A l'issue de la commission passerelle, la DRAIO site Dijon pourra modifier l'avis PASSRL saisi par l'établissement d'origine, celui de la commission faisant foi.**

NB : Un avis favorable vaut maintien du vœu dans la procédure AFFELNET-LYCÉE. L'affectation sera fonction du barème et des places disponibles. Un avis défavorable entrainera une décision de refus d'affectation, saisie par la DRAIO site Dijon.

## Calendrier et procédure

Calendrier	Modalités
Entre le 9 mai et le <b>1<sup>er</sup> juin 2022</b>	Saisie des vœux relevant d'une passerelle dans AFFELNET-LYCEE
Avant le mercredi 1er juin 2022	L'établissement d'origine transmet l'intégralité de ce dossier (en format numérique) à l'établissement d'accueil dans un délai permettant à ce dernier de respecter la procédure d'étude des dossiers et d'accueil des candidats.
Avant le 9 juin 2022 (ouverture de l'application PASSRL du 11 mai au 9 juin 2022)	Saisie de l'avis PASSRL par l'établissement d'origine.
Avant le lundi 13 juin 2022	En cas de désaccord entre les avis des établissements d'origine et d'accueil, adresser à la DRAIO site DIJON le dossier qui sera soumis à l'avis de la « commission passerelle ». La DRAIO se chargera de modifier l'avis dans PASSRL si besoin.